



Extrait du SNES Dijon

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3699>

2010-2011

CTPD 21 : bilan de rentrée

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Comité Technique Spécial Départemental (CTSD-21) -



Date de mise en ligne : mercredi 17 novembre 2010

Description :

Déclaration préalable

CTPD bilan de rentrée du 16 novembre 2010

SNES Dijon

Déclaration préalable CTPD bilan de rentrée du 16 novembre 2010

La rentrée scolaire 2010 s'est faite dans un climat social particulier pour plusieurs raisons : les enseignants qui travaillent déjà dans des conditions difficiles se sentent à juste titre pénalisés par la réforme des retraites. Comment envisager de travailler dans de bonnes conditions à 62 voire 67 ans auprès de jeunes ? Comment accepter de travailler plus longtemps pour gagner moins ? En effet la hausse des cotisations se traduira par une diminution de salaires alors que ceux-ci sont déjà gelés pour les prochaines années et que notre pouvoir d'achat ne cesse de baisser (puisque'il a perdu 9% en 10 ans).

Formation

Dans le premier degré, les enseignants déjà responsables d'une classe ont, en plus, la charge d'accueillir dans leur école des professeurs stagiaires parachutés devant les élèves dès la rentrée des vacances de la Toussaint, après une courte période de tutorat auprès des IPEMF et MAT. En plus d'avoir à gérer la polyvalence, les voilà bombardés maîtres formateurs sans en avoir la qualification. D'ailleurs, pourquoi tous les maîtres titulaires d'un CAFIPEMF n'ont-ils pas été contactés pour assurer le tutorat des fonctionnaires stagiaires ? L'équité de traitement n'a pas été respectée. Quels sont les critères qui ont guidé le choix de l'administration ? Ces mêmes enseignants doivent seuls faire face aux inquiétudes légitimes des parents qui s'interrogent sur la qualité, l'efficacité de cette nouvelle formation et de son impact sur les apprentissages de leurs enfants.

Tout cela vient s'ajouter à une charge de travail que l'aide personnalisée et les stages pendant les vacances ont déjà bien alourdie.

Dans le second degré, les stagiaires ont dû prendre en charge des classes en service complet dès la rentrée, parfois à cheval sur deux établissements, sans aucune formation préalable, certains découvrant ce qu'était un élève à cette occasion. Outre le problème de la gestion de la classe, ils ont dû découvrir les programmes, se procurer les manuels ou les attendre, s'ils étaient en lycée, pallier l'absence de tuteurs, bref tout faire sans aucune formation ! Les stagiaires sont d'ores et déjà physiquement au bout du rouleau, alors que se rajoutent des journées de regroupement qui se déroulent parfois dans des conditions des plus déplorables, proches du mépris. En plus certains s'entendent dire qu'ils ne pourront partir en formation en février que s'ils sont remplacés. Par ailleurs, la formation se mettant en place actuellement ne se situe plus dans un cadre national, et prend insuffisamment et inégalement en compte la formation pédagogique des futurs enseignants. Et que dire du « vivier » de précaires que procureront les échecs aux concours de recrutement (cf BO du 14 octobre) ! On ne peut s'empêcher de penser à la circulaire du mois d'août instaurant la possibilité de recours à l'intérim pour le remplacement dans la fonction publique.

D'un autre côté, la suppression des postes de stagiaires a comme conséquence un assèchement quasi total de la formation continue, la réduisant aux stages institutionnels et à quelques stages à public désigné.

Frais de déplacement

Comment le service public peut-il répondre aux demandes des citoyens et à son rôle d'équilibrage des chances avec une diminution de près de 50 % des frais de déplacement consécutive au budget 2010 ? Dans un département comme la Côte-d'Or, très rural, c'est tout l'équilibre social qui est en train de basculer. Désormais si on habite au fin fond du Châtillonnais ou à proximité de Dijon, les situations n'ont plus rien d'équitables. Ces réductions budgétaires ont des incidences sur la formation des enseignants ou le traitement de la difficulté scolaire dans le premier degré. De plus, la mise en place du logiciel Ulysse, devant améliorer la transparence et le remboursement de ces frais n'a été jusqu'à maintenant que cause de retards multiples, de difficultés de communications et n'a fait qu'augmenter la complexité des tâches liées à la gestion de ces frais de la part de nos collègues. A ce propos, que va-t-il se passer pour le règlement des dépassements d'enveloppe sur la période janvier/août, consécutifs à une connaissance très tardive de son montant ? Il s'agit là d'un dysfonctionnement administratif et non d'une initiative personnelle des collègues, et il serait inadmissible que les collègues ne soient pas remboursés. Nous demandons à nouveau la transparence pour la gestion de cette enveloppe, c'est à dire sa répartition entre les circonscriptions et les critères y président.

EVS

Autre conséquence des réductions budgétaires drastiques : la suppression des postes d'EVS remplissant la mission d'aide à la direction. Pour cette seule année scolaire, ce sont 200 postes qui « s'éteignent » dans notre département, c'est-à-dire qui disparaissent en même temps que les droits des personnels qui les occupent, soit près du tiers des postes existant !

D'une part ce sont donc 200 écoles qui vont devoir fonctionner sans cette aide, avec toute la charge de travail supplémentaire que cela entraînera, notamment pour les directrices et directeurs, et d'autre part 200 personnes en difficultés sociales qui ne pourront pas bénéficier de contrats aidés dans l'Éducation Nationale.

Certes, nous n'allons pas regretter ces contrats précaires payés au lance-pierre, mais le SNUipp-FSU, qui s'est adressé à Luc Châtel pour demander l'annulation de ces suppressions et réaffirmer sa demande de reconnaissance de ces emplois, continuera à revendiquer la création de postes pérennes et statutaires, avec des salaires décents, pour ces personnels dont le métier est véritablement nécessaire au bon fonctionnement des écoles.

Dans le second degré, ce sont les médiateurs de réussite scolaire qui sont concernés.

Rythmes scolaires

Cette rentrée se fait aussi, dans le second degré, sous le sceau de la mise en place de nouveaux rythmes scolaires. Dans le département, le collège Rameau est concerné. Cette expérimentation se fait avant que la commission ait rendu ses travaux. La FSU se pose beaucoup de questions quant à la composition de cette commission, d'où les enseignants et les parents d'élèves sont absents et où les industriels sont plus nombreux que les chrono-biologistes.

Concernant l'expérimentation de l'aménagement du temps scolaire au collège Rameau, nous vous posons les questions suivantes :

- ▶ qui a décidé du choix de cet établissement et sur quels critères ?
 - ▶ pourquoi n'y a-t-il pas eu d'appel d'offres pour l'ensemble des établissements du département ?
- Cela aurait permis une consultation de l'ensemble des acteurs concernés, en premier lieu les enseignants des disciplines concernées qui, faut-il le souligner, sont sorties du socle commun de compétences !
- ▶ que restera-t-il de cette expérimentation passé l'effet d'annonce politique réalisé par le Ministre à la rentrée scolaire 2010 ?

Il y a tromperie sur la marchandise. Prenons le cas des activités physiques : 47 élèves sont concernés par l'expérimentation pour un coût proche de 2500 euros alors que les crédits d'enseignement EPS pour l'ensemble des 447 élèves de l'établissement sont de 1500 euros par an. D'un côté 53 euros par élève et par an, de l'autre 3 euros. Si plus et mieux d'EPS au collège c'est ce prix à payer, alors chiche ! L'ensemble des profs d'EPS du département sont preneurs. On voit bien avec cet exemple disciplinaire que cette expérimentation cache d'autres projets inavouables du ministère à l'heure d'aujourd'hui : celui par exemple d'externaliser toutes les pratiques hors du socle commun en les rendant optionnelles parce que trop coûteuses sous cette forme.

Si « l'ombre au tableau du collège Rameau » (titre de l'article du BP du 2 octobre) pouvait accélérer la satisfaction de la revendication des collègues et des parents du collège, qui depuis 20 ans réclament la construction d'un gymnase, alors nous ne pourrions que nous féliciter de ce choix !

Évaluation par compétences

Autre sujet de préoccupation, la mise en place du socle commun et l'évaluation par compétences. Outre la surcharge de travail, les compétences évaluées sont fort discutables, non hiérarchisées. Certaines correspondent à des capacités, d'autres à des savoir-faire beaucoup plus larges qui demandent sur le plan pédagogique une décomposition beaucoup plus fine, d'autres encore relèvent du savoir-être. Plusieurs d'entre elles n'ont rien à voir avec une démarche d'apprentissage. La FSU demande l'abandon de ce mode d'évaluation au profit d'une autre permettant l'appropriation des critères d'évaluation et donc la progression de tous les élèves.

Histoire des arts

L'introduction de l'enseignement de l'histoire des arts à partir de cette année est aussi un sujet de préoccupation dans les établissements. Cet enseignement se fait en dehors de tout cadre national, sur le temps disciplinaire, en interdisciplinarité, sans temps de concertation rémunéré. De plus l'évaluation au brevet est à faire totalement en interne (constitution de jurys, de sujets) sans aucun moyen ni indemnités. Nous ne refusons pas les valeurs de l'humanisme dans l'enseignement, mais pas dans ces conditions !

Conclusion

En conclusion, l'avalanche de réformes de ces dernières années (premier degré, second degré avec celles du collège, de la voie professionnelle, du lycée, de l'université, de la formation des enseignants), réformes imposées, mises en place à la hâte, pèsent sur l'ambiance dans les établissements et les écoles, sur le moral des enseignants qui voient non seulement leurs conditions de travail se détériorer, mais aussi la qualité et le sens même du service public d'éducation se dégrader. Outre le désarroi le plus total de la profession, il y a une usure et une fatigue de plus en plus grandes parmi nous, augmentées pour certains par l'inquiétude d'une reconversion forcée dans le cadre de la loi de mobilité. A tout cela s'ajoute la perspective que cela dure 41,5 ans, et jusqu'à 62 ans ! Comment les citoyens peuvent-ils encore croire dans ces conditions que les élèves sont au coeur du système éducatif ? Même le SIA, syndicat des inspecteurs d'académie, dénonce « un nombre de suppressions de postes tel qu'il nécessite l'appel à des ressources humaines peu qualifiées et non formées, et une formation continue réduite à peau de chagrin. Si les mesures mises en place aujourd'hui par le Ministère concourent à la réduction de la dette publique, elles ne garantissent plus la qualité du service public d'éducation. »

Il va sans dire que la FSU militera toujours pour la défense d'un service public d'éducation de haut niveau dans un cadre national, le seul assurant l'égalité et l'équité sur l'ensemble du territoire.



Intervention sur les documents fournis concernant le second degré

Les documents sont détaillés sur ce qui concerne les résultats, les taux de passage des élèves. Ils répondent aux « critères objectifs ». On est bien dans une conception de « démarche qualité » issue du fonctionnement des entreprises privées que l'on adapte à l'éducation nationale. Cette conception productiviste, qui ne prend en compte que des critères quantitatifs, est bien loin de la prise en charge de la difficulté pour la réussite des élèves digne d'un service public d'éducation de qualité.

Ce CTP de rentrée, nous l'avons demandé pendant plusieurs années avant de pouvoir l'obtenir. Nous apprécions qu'il soit maintenu. Mais pour faire un réel bilan, ces documents sont incomplets. Il faut les documents permettant de faire un réel bilan. C'est pourquoi nous vous demandons de nous fournir et de nous transmettre des tableaux présentant :

- ▶ le nombre de divisions, le E/D, la DHG et les HSA par établissement en faisant apparaître les UPI, les classes d'accueil et les dispositifs relais
- ▶ les moyens de l'accompagnement éducatif
- ▶ le total des ETP
- ▶ un récapitulatif des postes en services partagés
- ▶ document complémentaire : un document récapitulatif des nouveaux fonctionnements des services académiques.

Par ailleurs, les collègues sont inquiets de l'éventuelle disparition des classes de 3èmes d'insertion. Nous souhaitons des éclaircissements sur cette question.